

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 Mars 2022

° ° °

Le 2 mars deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VANDEUIL, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de François Mourra, Maire.

Etaient présents : F.Mourra, C.Moreaux, D. Mareigner. I.Chevalier, H. Fournaise, C.Gérard, E.Griffon, G. Novak, V.Panier, F. Servagnat

Excusés : M.Dubois

Secrétaire : E.Griffon

APPROBATION DU PROCES VERBAL :

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

COMPTE DE GESTION PROVISOIRE 2021

Le Maire indique que le service des impôts lui a communiqué un compte de gestion 2021 provisoire, qui peut se résumer ainsi :

| | |
|------------------------------|-------------------|
| FONCTIONNEMENT | |
| Recettes | 319 040,06 |
| Dépenses | 174 472,61 |
| Solde fonctionnement | 144 567,45 |
| | |
| INVESTISSEMENT | |
| Recettes | 302 183,28 |
| Dépenses | 762 623,05 |
| Solde investissement | -460 439,77 |
| | |
| Résultat 2021 | -315 872,32 |
| Excédent antérieur (solde) | 836 998,29 |
| Excédent fin exercice | 521 125,97 |

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Maire donne lecture des principaux postes du compte administratif 2021 dont les résultats sont cohérents avec le compte de gestion provisoire 2021 fourni par le parcepteur. Lors d'une prochaine réunion de conseil, ces comptes seront approuvés et c'est ce solde de 521 125,97 € qui sera reporté et ventilé dans le budget 2022.

PREPARATION DU BUDGET 2022 (INVESTISSEMENTS)

Le Maire rappelle les montants des investissements prévus lors du précédent conseil, qui concernent :

- L'installation de la vidéosurveillance pour laquelle des subventions sont en cours d'instruction (DETR, Région Grand Est), selon le plan de financement présenté lors d'un précédent conseil.
- L'aménagement du chemin de Paris, pour la partie qui concerne la commune, l'association foncière finançant le tronçon de sa compétence. Le montant pour la part communale représente 5 430 € HT environ.
- L'aménagement du prolongement de la rue de la terre sodée (de la fin de la partie goudronnée à la rue d'Irval), pour un devis de 3 300 € HT environ.

Les deux aménagements précédents permettront la réutilisation des pierres en provenance de la démolition de la maison de la sente de la victoire.

- La pose d'un évier et d'un chauffe-eau dans l'atelier sous l'ancienne coopérative, pour environ 2 300 € HT.
- La peinture du bardage de la salle et de l'atelier, pour 3 500 € HT environ.

En compagnie des adjoints, le Maire a reçu l'entreprise pour préciser les choix concernant la pose de bancs et tables sur l'espace situé devant le nouveau bâtiment de la coopérative pour environ 4 100 € HT, et l'installation de bacs fleuris sur l'extension de la place, pour 7 100 € HT.

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS (SCoT et PLUI)

Le Maire indique que la loi prescrit à la Communauté Urbaine du Grand Reims de revisser le Schéma de Cohérence territoriale qui couvre son territoire. L'objectif fixé par la loi impose de diviser par deux la consommation effective d'espaces agricoles et forestiers à l'horizon 2031. Cette opération doit être achevée pour le 22/10/2022 (loi 3DS). Ces propositions seront transmises à la Région pour être intégrées au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), et devront être arrêtées pour février 2024.

La révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) devra alors être envisagée par le Grand Reims.

ELAGAGE DES ARBRES SURPOMBANT L'AIRE DE JEUX

Le Maire indique qu'il avait rencontré au Palais de justice la conciliatrice et l'avocat de Monsieur Givelet. Celle-ci a rappelé que la récente tempête avait démontré les très grands risques encourus sur le domaine public, par la présence de très grands arbres non taillés, appartenant à Monsieur Emmanuel Givelet, malgré plusieurs demandes adressées pour qu'il procède à un élagage réglementaire.

A L'injonction de l'assurance, le propriétaire avait effectué un élagage partiel.

Aussi, afin que tout risque soit éliminé, et comme décidé lors du dernier conseil, la procédure avait été poursuivie jusqu'à achèvement complet de l'opération.

L'avocat a convenu de la nécessité d'élaguer ces arbres et de proposer à Monsieur Givelet de d'achever cet élagage. En cas de refus, le tribunal statuera.

TOURS DE GARDE DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Le Maire a diffusé le projet des deux tours de garde pour les élections présidentielles.